

ARRETE n°2020_150
portant publication
de la liste des déclarations
de créations ou de vacances d'emplois

Le **06 OCT. 2020**

Bureau du courrier

insertions du 1^{er} au 30 septembre 2020

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins
48000 MENDE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 12,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 23, 23-1, et 41,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de créations ou de vacances d'emplois reçues au Centre de Gestion pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste des emplois créés ou vacants déclarés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics est publiée ci-après :

N° DVE	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire	Collectivité
218-20	A	Administrative	Directeur Général des Services des communes 2000 à 10000 h. (emploi fonctionnel)	35H00	COMMUNE DE SAINT CHELY D'APCHER
253-20	A	Administrative	Directeur Général Adjoint des services des établissements de 10000 à 20000 h. (emploi fonctionnel)	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan
219-20	A	Administrative	Attaché Principal	35H00	COMMUNE DE SAINT CHELY D'APCHER
266-20	A	Administrative	Attaché Principal	35H00	COMMUNE DE MARVEJOLS
255-20	B	Administrative	Rédacteur	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
256-20	B	Administrative	Rédacteur	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
227-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	35H00	COMMUNE DE GORGES-DU-TARN-CAUSSES

230-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	24H00	COMMUNE DE MASSEGROS-CAUSSES-GORGES
237-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	10H00	COMMUNE DE MEYRUEIS
222-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	10H00	COMMUNE DE MONTBEL
226-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	17H30MN	COMMUNE DES HERMAUX
238-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	8H00	COMMUNE DE SAINT SATURNIN
264-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
281-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	35H00	COMMUNE DE SAINT PRIVAT DE VALLONGUE
282-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	21H00	COMMUNE DU BUISSON
220-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	15H00	COMMUNE D'AUROUX
223-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	9H00	COMMUNE DE MONTBEL
249-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	20H00	COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES
280-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	13H00	COMMUNE DE SAINT PRIVAT DE VALLONGUE
257-20	A	Culturelle	Bibliothécaire	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
258-20	A	Culturelle	Bibliothécaire	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
273-20	A	Médico-Sociale	Puéricultrice de Classe Normale	35H00	C.I.A.S. Cœur de Lozère
234-20	C	Médico-Sociale	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	35H00	C.I.A.S. Cœur de Lozère
235-20	C	Médico-Sociale	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	35H00	C.I.A.S. Cœur de Lozère

250-20	C	Médico-Sociale	Agent Social	5H30MN	COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES
247-20	B	Technique	Technicien Principal de 1ère classe	35H00	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont
254-20	B	Technique	Technicien Principal de 2ème classe	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
270-20	B	Technique	Technicien	28H00	COMMUNE DE MENDE
236-20	C	Technique	Agent de Maîtrise	35H00	COMMUNE DE MEYRUEIS
267-20	C	Technique	Agent de Maîtrise	35H00	Communauté de Communes du Gévaudan
221-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	35H00	COMMUNE D'ALTIER
244-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	35H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
263-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
242-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	33H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
259-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	17H30MN	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
224-20	C	Technique	Adjoint Technique	25H00	COMMUNE DE BEL-AIR-VAL-D'ANCE
225-20	C	Technique	Adjoint Technique	20H00	C.C.A.S. DU COLLET DE DEZE Rés. La Soleillade
228-20	C	Technique	Adjoint Technique	12H00	COMMUNE DE MASSEGROS-CAUSSES-GORGES
229-20	C	Technique	Adjoint Technique	24H00	COMMUNE DE MASSEGROS-CAUSSES-GORGES
231-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
232-20	C	Technique	Adjoint Technique	2H00	COMMUNE DE GABRIAC
233-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE VIALAS

239-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
240-20	C	Technique	Adjoint Technique	33H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
241-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
243-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
245-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
246-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
248-20	C	Technique	Adjoint Technique	17H30MN	COMMUNE DE SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE
251-20	C	Technique	Adjoint Technique	1H00	COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES
252-20	C	Technique	Adjoint Technique	24H00	COMMUNE DE PRINSUEJOLS-MALBOUZON
260-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
261-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
262-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
265-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac
268-20	C	Technique	Adjoint Technique	30H21MN	COMMUNE DE MENDE
269-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE MENDE
271-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE MENDE
272-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE PIED DE BORNE

274-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE MONT-LOZERE-ET-GOULET
275-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE MONT-LOZERE-ET-GOULET
276-20	C	Technique	Adjoint Technique	20H00	COMMUNE DE MONT-LOZERE-ET-GOULET
277-20	C	Technique	Adjoint Technique	14H46MN	COMMUNE DE MONTS-DE-RANDON
278-20	C	Technique	Adjoint Technique	28H00	COMMUNE DE MONTS-DE-RANDON
279-20	C	Technique	Adjoint Technique	28H00	COMMUNE DE MONTS-DE-RANDON

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame La Préfète de la Lozère

A Mende, le 1^{er} octobre 2020
Le Président,


Laurent SUAU



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **06 OCT. 2020**

Bureau du courrier